

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 16 décembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de décembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – JM SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – G. GONZALEZ – B. LOMBRIL - F. LAPORTE - JL. BRETON – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU - M. FONMARTY – C. RONDEL – PH. DUCAMP - S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : D. CHAUSSONNET - C. KNIPPER – D. DEYRES – JJ. MAURIN – P. MOREL - C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – L. LEDOUX - D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN -G. DURAND SAINT OMER - G. CUYPERS – M. MUNDO-EGEA - M. SAINTOUT – JC. DURAND – M. POUJY - B. CARRILLON – T. PETIT – D. TURON – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT –

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES :

PAREMPUYRE : I. DEL POZO -

Pouvoir (1) :

Ph. BUGGIN à M. SAINTOUT (1)

Absents Excusés : JF. BERNARD – J Ch. ARROUY – HELSON – S. ACKERMANN – M. LEITAO – M. VALLIER - S. BRANA A. TEIXEIRA – S. RAYNAUD – A. COSTE – G. CHAVEROUX – C. BOST -

Egalement absents Excusés : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde et Monsieur Le Député, Benoit Simian

LA SEANCE EST OUVERTE

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le



ID : 033-200088417-20201216-0331612DOB-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 11 FÉVRIER 2021

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Membres en exercice : 63
Présents : 46
Suffrages exprimés : 46,37
Pour : 46,37
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 16/12/2020 - 01

ID : 033-200088417-20201216-0331612DOB-DE



Débat d'Orientations Budgétaire 2021

I. PRÉSENTATION DU BILAN 2020

Une année marquée par la situation sanitaire et par le renouvellement des exécutifs locaux :

Malgré le contexte, la mise en œuvre du plan d'action triennal a été menée et des actions en réponse à la situation ont été montées :

- Les visio-conférences organisées dans le cadre du **Contrat Local de Santé Médoc** avec le **Professeur JF Dartigues, épidémiologiste** et Président du Conseil Scientifique du Pnr Médoc : alors que les équipes municipales se préparaient à réouvrir les écoles lors du **1^{er} déconfinement**, cette série d'échanges a permis aux uns et aux autres de mieux comprendre le phénomène de l'épidémie et d'échanger leurs bonnes pratiques.
- La **campagne de communication « C'est décidé, je consomme Médoc »** : durant la période du 1^{er} confinement, des réunions hebdomadaires ont été organisées avec les Communautés de communes et le club des entrepreneurs du Médoc. C'est dans ce cadre que la contribution du Pnr à la démarche territoriale de mobilisation autour des entreprises s'est traduite par une campagne de communication s'appuyant sur l'appartenance à un territoire et la capacité d'action à travers ses achats du quotidien.
- La mise en œuvre du plan de **relance du tourisme en Médoc** : afin de contribuer à préparer la réouverture des entreprises touristiques durant l'été 2020 en misant sur les clientèles de proximité, le Pnr a coordonné un plan d'action défini avec les Communautés de communes et les Offices de tourisme. La campagne de promotion intitulée « Médoc, on a tant à vous offrir » s'est déclinée en des spots vidéo diffusés sur TV7 et sur les réseaux sociaux, des affichages dans plusieurs villes de la Région et l'inclusion d'une page « Pnr Médoc » dans les guides Petit fûté et Guide du routard.

En parallèle, les actions prévues au plan d'action ont été menées dans un contexte en majorité de télétravail de l'équipe et d'utilisation d'outils distanciels. Les seules actions reportées l'ont été du fait du retard pris dans les recrutements prévus (dans le cadre financier prévu dans la Charte de Pnr).

Nous pouvons citer par exemple :

- Le démarrage de l'étude de programmation de la **Maison de parc** en juillet 2020
- Les travaux de repérage, de commandes et le début de la mise en place de la **signalétique routière du Pnr Médoc** (panneaux d'entrée de Parc et de Communes)
- L'organisation en Médoc du **Grand Pique-nique des Parcs** à Ste Hélène le 13 septembre 2020
- La réalisation du **guide Bonjour Médoc**, aujourd'hui en vente en librairie et point presse,
- La réalisation et l'édition du **calendrier sur l'eau**,
- L'animation du **Contrat Local de Santé Médoc**
- La conduite du **plan d'action saisonniers** avec une adaptation aux conditions sanitaires,
- les formations du Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) avec la **maison écomobile** qui s'est déplacée à la demande de plusieurs communes du territoire,
- L'organisation du **Forum du tourisme** le 17 novembre 2020 en visio-conférence,
- L'obtention d'un trophée des paysages du Département de la Gironde pour l'action concernant le développement de l'**écopastoralisme**,

- L'organisation des **Journées mondiales des zones humides en Méduse** qui a accueilli environ 600 participants sur 2 semaines ;
- L'animation **Natura 2000** et l'accompagnement des agriculteurs à la mobilisation des MAEC,
- L'animation du **programme LEADER**, l'accompagnement des porteurs de projets, la mobilisation d'une enveloppe complémentaire portant à 1 680 000€ le montant du programme,
- L'organisation de l'**Automne des centre-bourgs**, série de webinaires sur la revitalisation des centre-bourgs,
- la conception d'un programme Life sur les **pollinisateurs** dans le cadre de l'Inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine ;
- le lancement d'une étude sur les **chiroptères**.

Une année de renouvellement des exécutifs locaux :

Les élections municipales ayant été retardées en raison du contexte sanitaire, le nouveau Comité Syndical a été installé le 29 septembre après désignation par les communes et communautés de communes de leurs délégués au Pnr.

Au plan des ressources humaines : La Charte approuvée par l'ensemble des membres du Pnr prévoit la constitution d'une équipe de 17 ETP dans les 3 premières années du Pnr, conformément à l'organigramme prévisionnel. Constituée de 13 ETP en 2017, 4 embauches étaient prévues en 2020. Ces dernières ont été retardées compte tenu de la difficulté d'organiser des entretiens dans le contexte sanitaire. 2 embauches ont été concrétisées en fin d'année : Sophie Troquereau, assistante administrative et financière et Mehedi Imaloui, chargé de mission LEADER, en remplacement de Caroline Pinto, aujourd'hui chargée de mission Système alimentaire territorial.

Au plan budgétaire : il est trop tôt pour connaître les résultats de l'exercice. Il faudra attendre la clôture des comptes. D'ores et déjà, il est possible d'affirmer qu'un résultat excédentaire important est attendu en section de fonctionnement. Cela s'explique par le contexte sanitaire qui a entraîné le report des recrutements et de certaines actions et l'absence d'utilisation des crédits inscrits pour dépenses imprévues.

En section d'investissement, un résultat positif est également attendu en raison du report d'une partie des dépenses prévues cette année, notamment l'installation des panneaux d'entrée de Parc et les études pré-opérationnelles de la Maison du Parc.

Le vote du budget primitif 2021, s'il est voté au mois de février comme envisagé, nécessitera une reprise anticipée des résultats sur la base des informations qui seront connues à l'issue de la journée complémentaire.

- Tableau de suivi d'exécution – Exercice 2020 -

Exécution budgétaire exercice 2020 - ventilation par engagements/liquidations						
(arrêté au 04/11/2020)						
DEPENSES						
Fonctionnement						
		Budgétisé	Engagé	Reste au stade engagé	Liquidé	Disponible
011	Charges à caractère général	683 963,18 €	88 131,68 €		207 730,56 €	388 100,94 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	790 998,60 €	98 523,63 €	- €	471 266,80 €	221 208,17 €
022	Dépenses imprévues	119 685,47 €	- €	- €	- €	119 685,47 €
023	Virement à la section d'investissement	410 558,07 €	- €	- €	- €	410 558,07 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 995,36 €			4 994,65 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	119 019,04 €	5 868,56 €	- €	43 323,55 €	69 826,93 €
66	Charges financières	1 795,57 €	- €	- €	630,70 €	1 164,87 €
67	Charges exceptionnelles	199,79 €	- €	- €	199,79 €	- €
TOTAUX		2 131 215,08 €	192 523,87 €	- €	728 146,05 €	1 210 544,45 €
Investissement						
		Budgétisé	Engagé	Reste au stade engagé	Liquidé	Disponible
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 406,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	61 028,80 €	0,00 €	0,00 €	44 541,50 €	16 487,30 €
20	Immobilisations incorporelles	91 000,00 €	9 540,00 €	0,00 €	522,00 €	80 938,00 €
204	Subventions d'équipement	26 848,72 €			8 583,48 €	18 265,24 €
21	Immobilisations corporelles	272 669,12 €	123 559,42 €	0,00 €	1 963,52 €	147 146,18 €
TOTAUX		553 953,43 €	133 099,42 €	0,00 €	55 610,50 €	262 836,72 €

RECETTES						
Fonctionnement						
		Budgété	Engagé	Reste au stade engagé	Liquidé	Disponible
002	Résultat de fonctionnement reporté	468 921,90 €	0,00 €	0,00 €		468 921,90 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 946,96 €	2 946,96 €
74	Dotations, subventions et participations	1 662 293,18 €		465 443,06 €	1 102 121,18 €	94 728,94 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2,07 €	2,07 €
TOTAUX		2 131 215,08 €	0,00 €	465 443,06 €	1 105 070,21 €	566 599,87 €
Investissement						
		Budgété	Engagé	Reste au stade engagé	Liquidé	Disponible
021	Virement de la section de Fonctionnement	410 558,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	410 558,07 €
040	Transfert d'ordre d'amortissement	4 995,36 €	0,00 €	0,00 €	4 995,36 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	138 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 400,00 €
TOTAUX		553 953,43 €	0,00 €	0,00 €	4 995,36 €	548 958,07 €

II. LES PERSPECTIVES POUR 2021

Des orientations basées sur la poursuite du plan d'actions 2020-2022 et de démarrage des actions dépendant du renfort de l'équipe. Outre la poursuite des actions engagées, l'année 2021 verra :

- Le démarrage du programme d'action sur le Système alimentaire territorial,
- Le démarrage du programme d'éducation à l'environnement et au territoire
- La mise en place de la mission transition énergétique
- Les premiers déploiements de la Marque Valeur Parc

III. ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE BP 2021

➤ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES PREVISIONNELLES

Une enveloppe de dépenses reprenant l'excédent de fonctionnement 2020

Dans l'attente des résultats définitifs de l'exercice et des ajustements à faire sur le programme d'actions, 2021 une première estimation du montant global des dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2021, s'établit autour de 2 200 000 €.

Des frais de structure maîtrisés

Le montant des dépenses prévisionnelles de personnel s'établira à 760 000 €. Il est en cohérence avec la fonction de support, d'expertise et d'ingénierie du Parc et conforme au budget prévisionnel approuvé avec la charte. Il recouvre les salaires chargés des 17 ETP qui composeront l'équipe en 2021. Ces données sont conformes au cadrage de la charte du Parc.

Cette dépense tient compte de la participation du syndicat à la protection complémentaire santé des agents et du coût d'adhésion au Comité national d'action sociale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les autres dépenses de la section sont constituées principalement par les « charges à caractère général » pour un montant prévisionnel d'environ 850 000 €, dont une partie est affectée au fonctionnement quotidien de la structure pour environ 250 000 € (*loyers, véhicules, communication, reprographie, assurances, maintenance informatique...*) et une autre au financement du programme d'actions. Ces dépenses incluent également les gratifications pour 5 stagiaires niveau Master.

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » représente un crédit prévisionnel de 100 000 €, constitué notamment de 50 000 euros de subventions affectés à la réalisation de certaines actions du programme d'actions (A'URBA, Itinéraire artistique contemporain, réseau des Tiers-Lieux et soutien à des projets d'amélioration du paysage). Ce chapitre inclut également le montant des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents (enveloppe globale de 32 000 €) ainsi que les frais de fonctionnement des instances.

Des dépenses prévisionnelles liées à la réalisation du programme d'actions

L'année 2020 n'ayant pas permis de réaliser l'ensemble du programme d'actions en raison du contexte sanitaire lié au covid, une partie des dépenses est reportée sur le prochain exercice.

Le chiffrage du programme prévisionnel des actions 2021 s'établit autour de 600 000 €. Ce document est en cours de finalisation.

- RECETTES PREVISIONNELLES

Compte tenu du contexte lié au Covid, un excédent de fonctionnement est attendu sur l'exercice 2020. Il est envisagé de l'affecter en tout ou partie à la section d'investissement (cf. infra).

Des cotisations stables

Le montant de la contribution par habitant pour les Communautés de Communes (2,8€/hab.) et les villes-portes (0,5€/hab), ainsi que la population de référence (DGF2017) sont inchangés par rapport à 2020.

Cotisations des membres du Syndicat Mixte de Pnr et Dotation de l'Etat	
Cotisations Communautés de Communes	353 740,80 €
Cotisations Communes	765,00 €
Cotisations Villes et Métropole Portes	62 742,50 €
Cotisation Région Nouvelle Aquitaine	350 000,00 €
Cotisation Conseil Départemental de Gironde	180 000,00 €
Dotation Etat	100 000 €
TOTAL	1 047 248,30 €

L'adhésion de Saint-Aubin-de-Médoc ayant été approuvée lors du Comité Syndical du 29 septembre 2020, la cotisation de la commune est inscrite en recette à hauteur de 3 683,50 €. Elle sera appelée au prorata de la durée d'adhésion à compter de l'arrêté préfectoral qui doit entériner l'adhésion.

A noter que le mode de calcul des cotisations des membres du syndicat reste inchangé par rapport à 2020 et suit les règles fixées par les statuts.

Une enveloppe de subventions à développer via les appels à projet à venir

Au titre des subventions à recevoir, il convient d'évoquer principalement :

- la contribution au programme d'action à hauteur de 160 000 € à part égale entre la Région et le Département, dans le cadre du contrat de Parc 2020-2023,
- le financement de l'ingénierie du Parc à hauteur de 110 000 €, dans le cadre du contrat de cohésion et de dynamisation signé le 12 octobre 2020 avec la Région,
- le soutien du Département dans le cadre de la convention d'action touristique (CAT),
- l'obtention d'un financement de 58 000 € de la part de l'Agence Régionale de Santé suite à la renégociation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- les subventions attendues de la DREAL à hauteur de 30 000 € pour soutenir le programme des actions du Parc.
- les recettes prévues dans le cadre du projet LIFE pollinisateurs sauvage.

Par ailleurs, plusieurs appels à projets seront lancés en 2021, notamment par la Région, l'Etat, l'Agence de l'eau, l'OFB et l'ADEME, qu'il conviendra de suivre afin de se positionner selon les opportunités.

➤ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES PREVISIONNELLES

Des dépenses axées sur le projet de Maison de Parc et l'achèvement du déploiement des panneaux routiers

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement par :

- la fourniture et la pose des panneaux d'entrée de Parc et de Communes (75 000 euros),
- l'achèvement des études pré-opérationnelles (70 000 €) et la réalisation des études de conception de la future Maison de Parc qui donneront lieu au lancement d'une consultation début 2021 (en cours d'estimation).

Le Parc prévoit également l'opportunité d'acquérir un terrain près de la ferme de Lorthe pour y réaliser les emplacements de stationnement de la future Maison de Parc.

- **RECETTES PREVISIONNELLES**

Il est envisagé de virer en recette d'investissement tout ou partie de l'excédent de résultat attendu en fonctionnement sur l'exercice 2020 pour permettre notamment l'acquisition immobilière évoquée au paragraphe précédent.

Par ailleurs, le Parc percevra également le solde de la subvention régionale pour la pose des panneaux de signalisation et les études pré-opérationnelle de la Maison de Parc (40 000 €).

Une subvention sera également sollicitée auprès des partenaires pour les études de conception de la Maison de Parc.

- **DETTE**

Cette année, le Syndicat a procédé au remboursement de l'emprunt de 55 000 € contractés en décembre 2018 auprès de la Caisse d'épargne Aquitaine pour le financement complémentaire de l'achat de la ferme de Lorthé (future Maison du Parc). Cette dette est donc éteinte.

Le conseil syndical prend acte de ces éléments et donne acte au Président de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 dans les formes règlementaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 16 décembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Seize du mois de décembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – JM SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – G. GONZALEZ – B. LOMBRIL - F. LAPORTE - JL. BRETON – JCL. LACROIX -

CdC MEDOC ESTUAIRE ; JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU - M. FONMARTY – C. RONDEL – PH. DUCAMP - S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : D. CHAUSSONNET - C. KNIPPER – D. DEYRES – JJ. MAURIN – P. MOREL - C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – L. LEDOUX - D. CHAUTARD –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE ; A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN -G. DURAND SAINT OMER - G. CUYPERS – M. MUNDO-EGEA - M. SAINTOUT – JC. DURAND – M. POUEY - B. CARRILLON – T. PETIT – D. TURON – JC. PREVOSTEAU -

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. GOT –

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES :

PAREMPUYRE : I. DEL POZO -

Pouvoir (1) :

Ph. BUGGIN à M. SAINTOUT (1)

Absents Excusés : JF. BERNARD – J Ch. ARROUY – HELSON – S. ACKERMANN – M. LEITAO – M. VALLIER - S. BRANA A. TEIXEIRA – S. RAYNAUD – A. COSTE – G. CHAVEROUX – C. BOST -

Egalement absents Excusés : Monsieur Le Sous-Préfet, Lionel Lagarde et Monsieur Le Député, Benoit Simian

LA SEANCE EST OUVERTE



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

PROCES-VERBAL

REUNION DU COMITE LOCAL D'HYGIENE PUBLIQUE

du 11/02/2021

à 14h00

à la Mairie de ...

Le Comité Local d'Hygiène Publique se réunit le 11/02/2021 à 14h00 à la Mairie de ...

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et vérification de la présence des membres du Comité Local d'Hygiène Publique.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

3. Compte rendu de la dernière réunion.

4. Proposition de ...

5. Proposition de ...

CONCLUSION

Membres en exercice : 63
 Présents : 46
 Suffrages exprimés : 46,37
 Pour : 46,37
 Contre : 0
 Abstention : 0

Montant des cotisations statutaires pour l'exercice 2021

VU le code général des collectivités territoriales ;
 VU les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional ;
 VU les délibérations du Comité Syndical du 29 septembre 2020

approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc au Syndicat mixte de Parc, au sein du collège des Portes du Parc, et la modification des statuts consécutive à cette adhésion ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant des cotisations 2020 de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, des Communes et Communautés de communes du périmètre du Parc, des Villes-Portes et de Bordeaux Métropole ;

Considérant que les statuts fixent à 350 000 € le montant de la cotisation de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que les statuts fixent à 180 000 € le montant de la cotisation du Département ;

Considérant qu'en application des statuts, la cotisation des Communautés de Communes au Pnr pour une année pleine est fixée par application d'un montant de 2,8 € par habitant, appliqué à la population DGF 2017 de l'EPCI ;

Considérant que les montants des cotisations complémentaires des Cdc s'établissent donc de la manière suivante :

- CDC Médoc Atlantique : 130 925, 20 € ;
- CDC Médoc Cœur de Presqu'île : 86 791,60 €
- CDC Médoc Estuaire : 76 983, 20 €
- CDC Médullienne : 59 040, 80 €

Considérant que les cotisations des communes du périmètre du Parc s'établissent à 15 € en application des statuts modifiés ;

Considérant que les statuts fixent à 40 000 € la cotisation de Bordeaux Métropole ;

Considérant qu'en application des statuts, la cotisation des Villes-Portes au Pnr est fixée par application d'un montant de 0,5 € par habitant à la population DGF 2017 de la Commune avec plafonnement à 15 000 habitants pour la 1^{ère} année de fonctionnement du Parc ;

Considérant que le montant définitif de la cotisation de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc sera calculée au prorata de la durée d'adhésion de la commune au Syndicat mixte, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral approuvant cette adhésion ;

Il est proposé au Comité Syndical de décider :

- D'appeler les cotisations des membres au budget du Parc naturel régional pour l'exercice 2021 selon le détail suivant :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 350 000 € ;
- Département de la Gironde : 180 000 € ;
- Communauté de Communes Médoc Atlantique : 130 925,20 € ;
- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île : 86 791,60 € ;
- Communauté de Communes Médoc Estuaire : 76 983, 20 € ;
- Communauté de Communes Médullienne : 59 040, 80 € ;
- Communes du périmètre (Arcins, Arsac, Avensan, Bégadan, Blaignan-Prignac, Brach, Carcans, Castelnau-de-Médoc, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Cussac-Fort-Médoc, Gaillan-en-Médoc, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Labarde, Lacanau, Lamarque, Le Pian-Médoc, Le Porge, Le Temple, Le Verdon-sur-Mer, Lesparre-Médoc, Listrac-Médoc, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac, Moulis-en-Médoc, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Pauillac, Queyrac, Saint-Christoly-Médoc, Sainte-Hélène, Saint-Estèphe, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Julien Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc, Salaunes, Saumos, Soulac-sur-Mer, Soussans, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vertheuil) : 15 € par

- commune ;
- Bordeaux Métropole : 40 000 € ;
 - Commune de Blanquefort : 7 500 € ;
 - Commune d'Eysines : 7 500 € ;
 - Commune de Parempuyre : 4 059 € ;
 - Commune de Saint-Aubin-de-Médoc : 3 683,50 € sur une année pleine – le montant définitif sera calculé au prorata de la durée d'adhésion, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral approuvant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte ;

➤ D'autoriser le Président à engager les procédures nécessaires aux démarches de recouvrement.

Le Comité Syndical décide :

➤ **D'appeler** les cotisations des membres au budget du Parc naturel régional pour l'exercice 2021 selon le détail suivant :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 350 000 € ;
- Département de la Gironde : 180 000 € ;
- Communauté de Communes Médoc Atlantique : 130 925,20 € ;
- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île : 86 791,60€ ;
- Communauté de Communes Médoc Estuaire : 76 983, 20 € ;
- Communauté de Communes Médullienne : 59 040, 80 € ;
- Communes du périmètre (Arcins, Arzac, Avensan, Bégadan, Blaignan-Prignac, Brach, Carcans, Castelnau-de-Médoc, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Cussac-Fort-Médoc, Gaillan-en-Médoc, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Labarde, Lacanau, Lamarque, Le Pian-Médoc, Le Porge, Le Temple, Le Verdon-sur-Mer, Lesparre-Médoc, Listrac-Médoc, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac, Moulis-en-Médoc, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Pauillac, Queyrac, Saint-Christoly-Médoc, Sainte-Hélène, Saint-Estèphe, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Julien Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc, Salaunes, Saumos, Soulac-sur-Mer, Soussans, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vertheuil) : 15 € par commune ;
- Bordeaux Métropole : 40 000 € ;
- Commune de Blanquefort : 7 500 € ;
- Commune d'Eysines : 7 500 € ;
- Commune de Parempuyre : 4 059 € ;
- Commune de Saint-Aubin-de-Médoc : 3 683,50 € sur une année pleine – le montant définitif sera calculé au prorata de la durée d'adhésion, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral approuvant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte ;

➤ D'autoriser le Président à engager les procédures nécessaires aux démarches de recouvrement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Membres en exercice : 63 ; présents : 46 ; Suffrages exprimés : 46.37 ; Pour : 46.37 ; Contre : 0

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.